



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

NOTE AUX REDACTIONS

Paris, le 14 décembre 2022

REMISE DU PRIX GONCOURT DES DETENUS : ERIC DUPOND-MORETTI et RIMA ABDUL-MALAK SE RENDRONT A PARIS (75), JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture se rendront au Centre National du Livre (CNL) pour annoncer le lauréat du 1^{er} Prix Goncourt des détenus. A cette occasion, ils échangeront avec des détenus membres du jury, des auteurs et des académiciens.

- 16h** Echanges avec des détenus membres du jury, des auteurs et des académiciens
Centre National du Livre - 53 rue de Verneuil, 75007 PARIS
Pool image, son, rédacteur
- 16h45** Annonce du 1^{er} Prix Goncourt des détenus
Toute presse accréditée
- 17h** Micro tendu
Toute presse accréditée

La cérémonie est accessible en visioconférence via le lien suivant : <https://justice.klood.io/meeting/8901401>

Relativement à la prise d'images et à la captation sonore des personnes détenues :

Le droit à l'image des personnes détenues est prévu par l'article L381-1 du Code pénitentiaire qui précise : « Les personnes détenues doivent consentir par écrit à la diffusion ou à l'utilisation de leur image ou de leur voix lorsque cette diffusion ou cette utilisation est de nature à permettre leur identification.

- L'administration pénitentiaire pourra s'opposer à la diffusion ou à l'utilisation de l'image ou de la voix d'une personne condamnée, dès lors que cette diffusion ou cette utilisation est de nature à permettre son identification et que cette restriction s'avère nécessaire à la sauvegarde de l'ordre public, à la prévention des infractions, à la protection des droits des victimes ou de ceux des tiers ainsi qu'à la réinsertion de la personne concernée. Pour les prévenus, la diffusion et l'utilisation de leur image ou de leur voix sont autorisées par l'autorité judiciaire.
- La confidentialité la plus absolue sur les faits ou raisons qui ont conduit à l'incarcération doit être respectée.

Veillez vous accréditer auprès du service de presse de ministère de la Justice :

presse-justice@justice.gouv.fr

En fonction de l'affluence, un pool pourrait être constitué, vous en serez avisés.

CONTACTS PRESSE

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 – secrétariat-presse.cab@justice.gouv.fr

Bureau de presse du ministère de la Justice : Tél : 01 44 77 65 54 – presse-justice@justice.gouv.fr